



---

## Programme de Formation

---

### Lanceurs d'alerte et droit d'alerte : prévenir et gérer les situations graves au travail

---

#### Organisation

---

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** Mixte

---

#### Contenu pédagogique

---



##### **Public visé**

Tout public



##### **Objectifs pédagogiques**

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- ♦ Connaître les lois: droits et devoirs, responsabilité et limites de l'établissement
- ♦ Identifier dans quelle mesure engager sa responsabilité
- ♦ Savoir recueillir les signalements, et accompagner le plaignant, notamment dans la description et la constitution des dossiers

##### **Objectifs spécifiques :**

- ♦ Approfondir les connaissances sur le lancement d'alerte, les situations concernées, les droits et responsabilités en jeu .... Il s'agit d'approfondir les sujets suivants :
- ♦ Quelles sont les situations concernées?
- ♦ Qu'est-ce que le lancement d'alerte? Comment cela fonctionne t il?
- ♦ De quelle protection bénéficie le lanceur d'alerte?
- ♦ Comment accueillir la parole et accompagner le plaignant
- ♦ La question du positionnement sur une situation complexe
- ♦ Le juste accompagnement des personnes



##### **Description**

Le lancement d'alerte

- Son fonctionnement, ses acteurs
- Droits, responsabilité et protection



##### **Prérequis**

Aucun



##### **Modalités pédagogiques**

- ♦ Apports théoriques
- ♦ Questionnaires
- ♦ Exemples jurisprudentiels
- ♦ Cas pratiques



## **Moyens et supports pédagogiques**

- ◆
- ◆ **Présentiel** : Livrables remis aux participants
- ◆ **Distanciel** : Mise à disposition d'une plateforme avec identifiants de connexion. Cet espace permet à chaque stagiaire d'émarger en ligne, répondre aux questionnaires d'évaluation et de satisfaction et d'accéder aux supports de formation



## **Modalités d'évaluation et de suivi**

- ◆ Questionnaire de positionnement au début de la formation pour cerner les attentes des participants
- ◆ Questionnaire post formation rempli par les stagiaires à la fin de la formation, qui fera
- ◆ l'objet d'une évaluation individuelle des acquis par le formateur
- ◆ Autoévaluation orale collective avec le formateur à la fin de chaque demi journée



## **Informations sur l'accessibilité**

**Horaires** : 9h - 12h30 / 13h30 – 17h

**Modalités d'accès à la formation** : prise en charge financière par les OPCA et ANFH

**Délais d'accès à la formation** : Session selon le nombre d'inscrits et/ou dates communiquées lors de la validation du devis

**Accessibilité handicap** : Un référent Handicap est à l'écoute de vos besoins pour toute situation de handicap et besoins en compensation

**Matériel (à apporter par les stagiaires si besoin)** : papier pour la prise de note et crayon